

+ FORMATION

SST - Sauveteur Secouriste du Travail



Habilitation
n°1490879/2020/SST-01/O/02

DURÉE

14 heures (2 jours)

PUBLIC

Toute personne apte à porter secours

PRÉ-REQUIS

Aucun

LIEU

En intra ou en inter-entreprise

EFFECTIF

4 à 10 apprenants

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposés interactifs, démonstrations par le formateur, études de cas, mises en situation...

INTERVENANT

Formateur SST certifié par l'INRS

CONDITIONS D'ÉVALUATION

Évaluation certificative (théorique et pratique) selon la grille de certification des compétences de l'INRS

ATTRIBUTION FINALE

Certificat de SST, attestation de fin de formation, livret aide-mémoire



OBJECTIFS PÉDAGOGIQUES

Être capable d'intervenir efficacement face à une situation d'accident dans le respect de l'organisation de l'entreprise et des procédures fixées en matière de prévention. Mettre en application ses compétences au profit de la santé et de la sécurité au travail.

RÉFÉRENCES RÉGLEMENTAIRES

- Article R. 4224-14 du Code du travail : « Un membre du personnel reçoit la formation de secouriste nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence dans chaque atelier où sont accomplis des travaux dangereux, chaque chantier employant vingt travailleurs au moins pendant plus de 15 jours... ».
- Article 13 du Décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié : « Dans chaque service où sont exécutés des travaux dangereux, un ou plusieurs agents doivent avoir reçu obligatoirement l'instruction nécessaire pour donner les premiers secours en cas d'urgence ».

MATÉRIELS

Matériel pédagogique de secourisme : mannequins, défibrillateur de formation, maquillage, trousse de secours, outils de simulation d'accidents...
Supports audio-visuels.

PROGRAMME

- Le SST et la santé au travail
- L'alerte et la protection des populations
- La prévention des risques professionnels dans l'entreprise / l'établissement
- Protéger
- Examiner
- Faire alerter ou alerter
- Secourir

MAINTIEN ET ACTUALISATION DES COMPÉTENCES

7 heures (1 jour) tous les 24 mois.

